



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bas-Rhin



Strasbourg, le 7 novembre 2016

Le Directeur académique des services de
L'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale du
département du Bas-Rhin

DIVISION DU 1^{ER} DEGRE
Bureau de la formation continue

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER
JBL/PKA/11-2016/452

Téléphone
03 88 45 92 44
Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

OBJET : Stages de préparation au CAPA-SH Options B, D, E, F et G
Réunion d'information

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle spécialisée sera organisée dans le département du Bas-Rhin durant l'année scolaire 2017-2018, à l'intention des enseignants exerçant dans les écoles, dans les dispositifs d'inclusion (ULIS écoles et ULIS collèges), les SEGPA et EREA et qui, dans le cadre de leurs fonctions, contribuent à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage ou accueillent des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap ou à des difficultés scolaires graves. La formation spécialisée préparant l'option B a lieu à l'INS HEA de Suresnes.

Cette formation, destinée à préparer le CAPA-SH Option B, D, E, F et G, ainsi que le Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention Pratique et ingénierie de la formation parcours « Adaptation à la diversité des élèves », désormais conjoint à la formation CAPA SH option D, E, F et G, vous seront présentés lors d'une réunion d'information :

Mercredi 30 novembre 2016
A partir de 14h00
en salle LEZAY
à la Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
65 avenue de la forêt Noire
67000 STRASBOURG

Pour postuler aux différentes options de cette formation, les candidats doivent être instituteur ou professeur des écoles titulaires.

Les dossiers d'inscription seront remis au cours de cette réunion et les candidatures devront être retournées à la DIVISION du 1^{er} DEGRE, pour le :

Mercredi 11 janvier 2017 délai de rigueur.

Pour le Directeur académique,
L'inspecteur de l'Éducation nationale adjoint

Jean-Baptiste LADAIQUE